



# **33<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL du BOCAGE**

**6&7 septembre 2014**

\* \* \* \*

## **REGLEMENT PARTICULIER**

### **PROGRAMME-HORAIRES**

Parution du règlement : dès réception du visa de la F.F.S.A

Ouverture des engagements : dès la parution de la demande d'engagement.

Clôture des engagements.....: 25 août 2014 à minuit

Parution du carnet d'itinéraire (road book).....: 30 août 2014 à 9 heures

à retirer Café Tabac Epicerie, 18 place du Marché TESSY sur VIRE

Dates et heures des reconnaissances : samedi 30 août 2014 de 9 heures à 18 heures

.samedi 6 septembre 2014 de 9 heures à 18 heures

Vérification des documents et des voitures : 06 septembre 2014 de 13 heures 45 à 19 heures . ( Art 1.3P )

Heure de mise en place du parc de départ : 06 septembre 2014 a 14 heures

1ère réunion des commissaires sportifs :06 septembre 2014 à 17 heures 30.

Publication de la liste des équipages admis au départ : 6 septembre 2014 à 20 heures.

Briefing des Pilotes écrit remis aux vérifications administratives.

Tableau Officiel : Parc ( départ, fermé ou regroupement )

Départ de Tessy / Vire : 07 septembre 2014 à 8 heures.

Arrivée à Tessy / Vire le 07 septembre 2014 a 15 heures 28 ( voir ch 18)

Publication des résultats du rallye : 07 septembre 2014, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Tableau Officiel : Parc (départ, fermé ou regroupement )

Remise des Prix : 07 septembre 2014 à 19 heures . (Art 1.10 P. PRIX)

### **ARTICLE 1P. ORGANISATION**

L'Association Sportive Automobile du BOCAGE organise le 07 septembre 2014 en qualité d'organisateur administratif et technique, un rallye régional ( coef 2) dénommé :

## **33<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL du BOCAGE**

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la F.F.S.A sous le numéro **R 237** en date du 6 / 07 / 2014

## Comité d'organisation

Président : Mr LEREDDE Philippe

Membres : Mr POTET Didier, Mr MOISSON, Jean Marie, Mr TOUPET Michel , Mr AUBERT Marc,

Secrétariat du rallye : jusqu'au vendredi 5 septembre 2014 à 13 heures.

### A.S.A du BOCAGE

25 route de la Chapelle

50210 OUVILLE

Tél. 02 33 45 73 13 – Port : 06 61 59 70 98

E-mail : [toupetmi@wanadoo.fr](mailto:toupetmi@wanadoo.fr)

[http:// asa-bocage.com](http://asa-bocage.com)

### Permanence du rallye :

du vendredi 05 septembre 2014 de 15 h 00 jusqu'au samedi 06 septembre 2014 à 20 heures.

Port : 06 61 59 70 98

Mairie de TESSY / VIRE le dimanche 07 septembre 2014 de 07 h à 19 heures tél. : 02 33 56 30 42.

### Organisateur technique et administratif .

Nom : A.S.A du Bocage

Adresse : 1 rue Victor Hugo 14120 MONDEVILLE

### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires sportifs :	FAULIN-LECAT Christine	Licence : 13 18 / 126053
Commissaire Sportif	: MARIE Alain	Licence : 13 18 / 5846
Commissaire Sportif	: BELY Jean	Licence : 13 18 / 145422
Directeur de Course PC	: MARIE Franck	Licence : 13 18 / 5847
Directeur de course adjoint PC	: FAULIN Jean Yves	Licence : 13 18 / 11116
Directeur de course adjoint PC	: CHOHRA Ludovic	Licence : 13 18 / 205060
Directeur de Course ES : 1 / 3 / 5	: JOSSE Jean Denis	Licence : 13 15 / 34725
Directeur de Course adjoint	: LE GALL Jacques	Licence : 13 18 / 9383
Directeur de Course ES : 2 / 4 / 6	: HELYE Francis	Licence : 13 05 / 1752
Directeur de Course adjoint	: LE MASLE Jacques	Licence : 13 14 / 1653
Responsable de la mise en place	: LEREDDE Philippe	Licence : 13 14 / 13064
Médecin	: Dr DE LIMA MARTINS V	Licence : 13 14 / 158389
Médecin	: Dr ZARB Michel	Licence : 13 16 / 192125
Commissaire Technique Responsable	: QUERU Thierry	Licence : 13 16 / 14914
Commissaire Technique	: QUERU William	Licence : 13 13 / 14922
Commissaire Technique	: OLLIVIER Claude	Licence : 13 03 / 16353
Commissaire Technique	: GASSE Michel	Licence : 15 04 / 53953
Commissaire Technique	: GUILLEUX Patrick	Licence : 13 14 / 55340
Chargé des relations avec les concurrents	: LE MASLE Danielle	Licence : 13 14 / 1087
Responsable des commissaires	: MOISSON Jean Marie	Licence : 13 14 / 1636
Chronométrateurs	: HENNEBOIS Laurent	Licence : 05 23 / 205961
" "	: JEHAN Patrice	Licence : 14 29 / 3386
" "	: GASLAIN Jean Louis	Licence : 13 14 / 13118
" "	: VALLEE Jean Loup	Licence : 13 18 / 3763

## **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 33<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL du BOCAGE compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes 2014 (coef 2)
- le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile de Normandie
- le Challenge des Sponsors de l'A.S.A du Bocage

## **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages se considéreront comme engagés, sauf si ils reçoivent une lettre leur indiquant leur rang dans la liste d'attente, il ne sera pas envoyé d'accusé de réception d'engagement.

Les vérifications administratives auront lieu le : 06 septembre 2014 de 13 heures 45 à 18 heures 45, dans le bourg de Tessy / Vire, à la salle des fêtes

Les vérifications techniques auront lieu le : 06 septembre 2014 de 14 heures à 19 heures 00, dans le bourg de Tessy / Vire,

Les vérifications finales seront effectuées :

Garage LEFRANC , adresse 12 rue St Pierre et Miquelon à Tessy sur Vire .

Taux horaire de la main-d'œuvre : **60 € TTC Maxi** .

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard F.F.S.A

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 33<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL du BOCAGE doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le **lundi 25 août 2014 minuit**.

### **ASA DU BOCAGE**

**Mr TOUPET Michel**

**25 route de la chapelle**

**50210 OUVILLE Tél : 02 33 45 73 13 ou 06 61 59 70 98**

**E-mail : [toupetmi@wanadoo.fr](mailto:toupetmi@wanadoo.fr) <http://asa-bocage.com>**

**3.1.10 P.** Le nombre d'engagés est fixé à **120** voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

avec la publicité facultative des organisateurs : **290 €**

sans la publicité facultative des organisateurs : **580 €**

**3.1.12 P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques ne seront débités qu'après la course.

Toute demande, non accompagnée du montant des droits d'engagement, entraînera **systematiquement** la mise en liste d'attente de l'équipage concerné.

**Forfaits excusés : Retenue pour couverture des frais administratifs : 50 euros.**

**: les forfaits non excusés entraîneront une retenue de 100% des droits d'engagements.**

### **3.3.1 Ordre de départ :**

Dans l'ordre croissant des numéros.

Aucun reclassement au cours du rallye.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES AUTORISEES**

Conforme au règlement standard FFSA

### **4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance **sera autorisée** dans le parc défini au carnet d'itinéraire.

#### **4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces**

Conforme au règlement standard FFSA

#### **4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES**

Pour tous les rallyes, chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur.

**Conforme au règlement standard des rallyes**

#### **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

#### **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

##### **6.1P. DESCRIPTION**

Le rallye du Bocage représente un parcours de 99,600 Kms, il est divisé en 3 sections,

il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40,500 Kms

Les épreuves spéciales sont : Gouvets : 6,200 Kms x 3 et Tessy sur Vire : 7,300 Kms x 3

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire

##### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

Les reconnaissances sont autorisées : le samedi 30 août 2014 de 9 heures à 18 heures.

Le samedi 6 septembre 2014 de 9 heures à 18 heures

Le nombre de reconnaissances est limité à **3 par E.S** et **des contrôles seront effectués**

← **Tout équipage ayant un mauvais comportement lors des reconnaissances pourra se voir sanctionner après réunion du collège des commissaires sportifs.**

##### **6.3P. PARC FERME**

Les voitures devront être en parc fermé le samedi 06 septembre 2014 à 14h à l'issue des vérifications Technique

#### **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE**

##### **7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES**

La couleur des chasubles doit être en adéquation avec les RTS.

Commissaire de route : Combinaison blanche

Chef de poste : Badge Officiel

#### **ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA

#### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA

#### **ARTICLE 10P. PRIX**

	<i>Classement général</i>	<i>Classement féminin</i>	<i>Classes</i>	
<b>1er</b>	<b>400 €</b>	<b>290 €</b>	<b>290 €</b>	<b>de 1 à 5 partants</b>
<b>2ème</b>	<b>300 €</b>		<b>200 €</b>	<b>de 6 à 10 partants</b>
<b>3ème</b>	<b>250 €</b>		<b>150 €</b>	<b>de 11 à 14 partants</b>
<b>4ème</b>	<b>150 €</b>		<b>100 €</b>	<b>+ 15 partants</b>
<i>Dans les classes où il n'y a que <b>trois</b> partants, le prix de 1<sup>er</sup> de classe sera diminué de <b>50 %</b> .</i>				

### **Classement par classe :**

les classes A8 - FA8 sont confondues ,  
confondues

les classes A5 - A5K - FA5K - FA5 sont confondues

les classes R1A et R1B sont confondues ( classe R1)

les classes R3C et R3D et R3T sont confondues (classe R3)

Les prix en espèces sont cumulables

Coupes de scratch et de groupe cumulables

Coupes de groupe et de classe non cumulable

Une coupe sera remise aux trois premiers du Classement général,

aux premiers de Groupe et de Classe

Une coupe sera remise à deux Commissaires de chaque ES .

La remise des prix se déroulera le dimanche 07 septembre 2014 vers 19 h 00 à la salle des fêtes de TESSY sur VIRE

Les prix et coupes ne seront remis qu'aux équipages présents.

les classes A7S - A7K - FA7K - FA7 - A7 sont  
les classes A6 - A6K - FA6K - FA6 sont confondues

les classes R2B et R2C sont confondues ( classe R2 )